



MUNICIPALITE  
DE  
DONNELOYE

Donneloye, le 13 mai 2026

**Rue des 3 Fontaines 18  
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

### **Préavis N° 04/2026**

## **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 pour les rénovations du bâtiment ex-collège de Gossens**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 pour effectuer des travaux de rénovation du bâtiment communal de Gossens (ex-collège).

### **SITUATION**

Ce bâtiment est très mal isolé, il y a des problèmes de moisissure dans l'appartement des locataires. Le chauffage du collège est électrique, nous avons l'obligation de le remplacer d'ici au 01.01.2033. Les radiateurs arrivent en fin de vie, nous ne pouvons plus ou difficilement les changer. La disposition des chambres de l'appartement n'est pas adéquate, chambres en enfilade. Enfin, les locataires actuels quittent le logement d'ici le courant de l'été 2026, c'est donc le moment idéal pour entreprendre des travaux de rénovation. Il n'y a pas d'agrandissement envisagé donc pas de réelle plus-value, toutefois ces investissements sont nécessaires pour l'entretien du bien. Un CECB+ du bâtiment a été effectué fin 2024. Un rapport de Bobst immobilier a été effectué en avril 2025

### **INVESTISSEMENT**

|  |           |
|--|-----------|
| Isolation périphérique du bâtiment   | 107534.00 |
| Changement du chauffage, géothermie  | 80229.05  |
| Création d'un réseau de distribution hydraulique avec radiateurs et isolation de conduites | 34500.00  |
| Rénovation de la toiture   | 57025.70  |
| Ferblanterie   | 10452.90  |
| Location échafaudage   | 16863.60  |
| Isolation des soubassement et drainages  | 36918.30  |
| Isolation du plafond de la cave  | 9491.20   |
| Changement des fenêtres et portes  | 46795.80  |
| Rénovation de la salle de bain   | 6648.65   |
| Changement du carrelage  | 16466.55  |
| Changement de la cuisine   | 18300.00  |

## LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

|   |                  |
|---|------------------|
| Electricité                                   | 15000.00         |
| Réfection des peintures                       | 9505.35          |
| Demande du suivi par un bureau d'architecture | 50000.00         |
| Divers et imprévus                            | 34268.20         |
| <b>Total</b>                                  | <b>550000.00</b> |

D'après les chiffres fournis par le CECB+ et sous réserve des liquidités cantonales, ce projet pourrait bénéficier de subventions pour un montant de CHF 63'030.00.

### FINANCEMENT ET COMPTABILISATION

La comptabilisation de ces travaux du patrimoine financier passera directement dans les comptes du bilan 1087/1084. Il sera amorti sur les durées prévues par les directives de MCH2, l'année qui suit la fin des travaux.

L'amortissement sera prélevé sur le Fonds de réserve « 2910.01 Renouvellement et rénovation » prévu à cet effet. Solde du Fonds au 31.05.2026 : CHF 194'618.40

Le coût de cet investissement sera financé par la trésorerie courante issue de la vente de la maison Praz Jaquet.

### CONCLUSIONS

La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil général de Donneloye

- Vu** le préavis municipal No 04/2026 présenté par la Municipalité
- Entendu** les rapports de la Commission des Finances et Gestion et ad hoc
- Considérant** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

- D'accepter un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 pour les rénovations du bâtiment ex-collège de Gossens.
- De financer la dépense par la trésorerie courante.
- D'utiliser le Fonds de réserve « 2910.01 Renouvellement et rénovation » pour compenser la charge de l'amortissement

Adopté par la Municipalité le 13 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
B. Reymondin



La Secrétaire  
F. Billaud